

COMPTE RENDU

Séance du 25 février 2016

20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 25 février deux mil seize à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

Présents : M. WAVREILLE Bernard, M. COUSINA Denis, Mme COUSINA Lydie, Mme KIEFFER Caroline, Mme JEANNEY Laurence, M. MOULINET Marcel ;

Absents ayant donné procuration: M. DELORME Joël à M. MOULINET Marcel, Mme MARIAGE Sandrine à Mme COUSINA Lydie, M. TROUSSET Jean-Philippe à Mme KIEFFER Caroline.

Date de convocation : le 18 février 2016.

Mme Laurence JEANNEY est nommée secrétaire.

Le procès verbal de la séance du 28 janvier 2016 n'appelle aucune observation.

I. DELIBERATIONS

➤ Délib n° 7/2016 Choix de l'entreprise pour le marché de viabilité du Lotissement

Le Maire rappelle que la commission MAPA s'est réunie pour l'ouverture des plis le 25 janvier 2016 et pour l'attribution du marché le 4 février dernier.

Le rapport d'analyse des offres établi par le Cabinet DUPONT, maitre d'œuvre, inscrit 3 entreprises aux premiers rangs : RAMERY TP, MARTINS TP et CTP avec la meilleure offre pour CTP.

Vu les articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics relatifs aux marchés à procédure adaptée,

Vu la procédure adaptée lancée pour les travaux de viabilité du Lotissement,

Considérant les offres des candidats déposées,

Considérant l'ouverture des plis faite le 25 janvier 2016

Considérant l'avis de la commission MAPA en date du 4 février 2016,

Considérant la proposition de classement du maitre d'œuvre,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société CTP pour un montant total de **155 613.10 € HT avec l'option 1 à 1701.10 € HT et l'option 2 à 1569.701 € HT, soit un montant hors option de 186 735.72 € TTC.**

- autorise Mr le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise.

Le Maire précise que les travaux de viabilité débiteront par une première réunion de chantier prévue le 9 mars 2016. A ce jour trois terrains sont réservés. Il évoque ensuite la possibilité d'appliquer une caution à la parcelle.

➤ Délib n° 8/2016 Renouvellement du contrat de maintenance de l'éclairage public

Le Maire explique à l'assemblée que le précédent contrat s'est terminé en avril 2015. De plus, la commune a repris la Zone des Blancs Fossés, la Rue du Dresfervuoin, il faut donc le renouveler et le remettre à jour.

Considérant la possibilité de confier à l'entreprise DRTP, l'entretien du réseau d'éclairage,

Vu le contrat établi par cette même société,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Le Maire à signer le contrat pour un forfait annuel de **2 450 € HT**, (comprenant la main d'œuvre et la fourniture de pièces détachées), montant révisable chaque année selon l'index de référence « Réseaux Electrification ». Ce contrat est conclu pour une durée de 4 ans.

➤ **Délib n° 9/2016 Adhésion au service de médecine préventive**

Le Maire explique à l'assemblée que le Centre de Gestion assure depuis plusieurs années par voie de convention le suivi en médecine préventive du personnel. Cette convention étant arrivée à échéance, il propose au conseil de bien vouloir l'autoriser à la renouveler. Cette nouvelle convention intègre une notion plus large de suivi en santé au travail en instituant, en complément de l'activité des médecins, la mise en place d'entretiens infirmiers sur la base d'un protocole validé par les médecins de la prévention.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Les membres du conseil,

Décident à l'unanimité,

De renouveler le partenariat avec le Centre de Gestion, et autorisent le Maire à signer la nouvelle convention.

➤ **Délib n° 10/2016 Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre des travaux du Lotissement.**

Le Maire explique à l'assemblée que lors de la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour le lotissement, attribué au Cabinet DUPONT, celui-ci n'avait pas pris en compte la mission pour le réseau des eaux usées pensant que la Communauté de Communes Champagne Vesle s'en chargerait. Or il s'avère que cette mission ne sera pas effectuée par la CCCV.

Le Maire propose au conseil de se prononcer sur cet avenant.

Après avoir entendu le Maire,

Les membres du conseil,

Décident à l'unanimité,

D'accepter la proposition de devis complémentaire pour la mission de maîtrise d'œuvre des eaux usées du lotissement, pour un montant de 1 999 € HT soit 2 398.80 € TTC

Et autorise Mr le maire à procéder à la signature de cet avenant.

II. QUESTIONS DIVERSES

✓ **Travaux d'électricité sanitaires handicapés :**

Le devis de l'entreprise ROQUE est accepté pour 940 € HT soit 1 128 € TTC.

✓ **Contrat d'entretien des espaces verts du parc et des entrées de village**

Le contrat d'entretien du parc par la société CONDETTE est accepté pour 5 454.24 € TTC / an

Le contrat d'entretien des massifs par la société CONDETTE est accepté pour 2 491.08 € TTC/an

Le Maire précise qu'il a lancé une consultation auprès de trois sociétés pour l'entretien des espaces verts et le balayage de la voirie de la Zone des Blancs Fossés. A ce jour 2 sociétés ont répondu.

✓ **Révision du PLU**

Le Maire rappelle que la réunion au cours de laquelle sera présenté le projet de zonage avec les personnes publiques associées est prévue pour le 26 février 2016.

✓ **Future Intercommunalité**

Le Maire fait part à l'assemblée de deux prochaines réunions concernant le projet de création d'une Communauté Urbaine autour de Reims ; une le 26 février 2016 sur le thème « financier et fiscal » et une le 27 février avec les maires des 144 communes composant ce futur Grand Reims.

✓ Etat des dépenses et des recettes du budget 2015 de la commune :

Le bilan des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et d'investissement est présenté au conseil :



BILAN

Les charges à caractère général représentent 33 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les frais de personnel représentent 20 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les reversements au titre de la péréquation représentent 38 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les impôts et les taxes représentent pratiquement 78 % des recettes réelles de fonctionnement.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) ne représente plus que 7% des recettes réelles de fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30.

Séance du 25 février 2016

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération
7/2016	Marché public	Choix de l'entreprise attributaire du marché de viabilité du Lotissement
8/2016	Eclairage public	Renouvellement du contrat d'entretien de l'Eclairage Public
9/2016	Personnel communal	Adhésion au service de médecine préventive
10/2016	Marché public	Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre du Lotissement